

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2019 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 53
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 63

Date de convocation du Conseil : 19/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Muriel DESPRES, M. Gilles NEURAZ
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR, M. Christian VULLIEZ
ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER, Mme Marie-Thérèse TURENNE
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD, Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, Mme Claire CHUINARD, M. Jean-François BAUD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL représenté par M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Pierre FILLON
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN, M. Jean-Pierre RAMBICUR
MASSONGY : M. François ROULLARD
MESSERY : M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER représentée par M. Laurent GRILLON
ORCIER : Mme Thérèse BAUD
PERRIGNIER : M. Claudé MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Christian TRIVERIO, M. Jean-Luc BIDAL, M. Bernard HUVENTE
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Christian PERRIOT, M. Gilles JOLY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean DORCIER, M. Guillaume DEKKIL (est arrivé à la délibération 372), Mme Françoise BIGRE-MERMIER
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean NEURY
MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD
PERRIGNIER : M. Frédéric GIRARDOT donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : Mme Muriel DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Alain COONE, M. Gilles CAIROLI donne pouvoir à M. François PRADELLE, Mme Jocelyne RAYMOND donne pouvoir à Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à M. Christian PERRIOT, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Nathalie LEGRIS donne pouvoir à M. Jean DENAIS, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Jean DORCIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Patrice BEREZIAT

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. André BETEMPS

MASSONGY : Mme Muriel ARTIQUE

THONON-LES-BAINS : Mme Michèle CHEVALLIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. Jean-Paul GONTHIER a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC000372

ALLINGES - Approbation de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,
VU le Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 30 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allinges en vigueur,
VU l'arrêté n°ARR-URB2018.0011 pris par M. le Président de Thonon Agglomération en date du 22 octobre 2018, prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges afin de mettre en cohérence les pièces réglementaires opposables du PLU avec les objectifs de productions de logements aidés sur la commune,
VU la notification du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges aux Personnes Publiques Associées,
VU la notification à l'autorité environnementale pour l'examen au cas par cas,
VU la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges qui s'est déroulée à partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019.

CONSIDERANT que durant la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2, un avis émis par courrier a été reçu, et que celui-ci portait sur le report de la haie bocagère et sur la question des accès et cheminement prévu pour les modes doux. Par ailleurs, aucun mail et aucune observation n'a été déposé sur les registres prévus à cet effet,
CONSIDERANT qu'au regard du bilan de mise à disposition du dossier, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE telle qu'elle est annexée à la présente délibération la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges portant sur les points suivants :
- Modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°5 « La Fortune Est » :
 - Prise en compte d'une meilleure intégration des différents types d'habitats
 - Renforcement de la mixité sociale sur la zone à urbaniser
 - Le Périmètre de l'OAP n°5 reste inchangé
 - Modifier la part de mixité sociale et de la typologie des LLS dans le règlement et les OAP
 - Modifier le zonage sur le secteur de Noyer, passage d'une zone UB en zone UA,
- DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage :
- en Mairie d'Allinges – 53 rue Crêt Baron 74200 ALLINGES
 - et à Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- DIT que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture de Haute-Savoie et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie d'Allinges, ainsi qu'à Thonon Agglomération (Antenne de Ballaison), et l'insertion dans la presse d'un avis d'information,

THONON agglomération

DIT

que le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges est tenu à la disposition du Public :

- A la Mairie d'Allinges – 53 rue du Crêt Baron 74200 ALLINGES aux jours et heures habituels d'ouverture
- A la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON – aux jours et heures habituels d'ouverture
- A la Préfecture de Haute-Savoie.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges sera transmise à M. le Préfet de Haute-Savoie.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le - 1 AVR. 2019
Télétransmis en Sous-Préfecture le - 1 AVR. 2019
Notifié ou publié, le - 1 AVR. 2019
Le Président

